# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### 1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA310 Adhésif

Autres moyens d'identification

**SKU#** 0930T

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle

Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

## 2. Identification des dangers

Dangers physiquesLiquides inflammablesCatégorie 2Dangers pour la santéToxicité aiguë, par inhalationCatégorie 4Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2A

Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé.

Irritation des voies respiratoires de catégorie

3

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

rtissement Dange

Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** 

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements supplémentaires Aucune.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Dénomination chimique           | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %         |
|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------|
| Méthacrylate de méthyle         |                         | 80-62-6                     | 40 - 70   |
| CHLOROSULFINATED POLYETHLENE    |                         | 68037-39-8                  | 10 - 30   |
| DIISODECYL ADIPATE              |                         | 27178-16-1                  | 1 - 5     |
| DACIDE MALEIQUE                 |                         | 110-16-7                    | 1 - 5     |
| Hydroxytoluène butylé (BHT)     |                         | 128-37-0                    | 0.5 - 1.5 |
| HYDROQUINONE                    |                         | 123-31-9                    | 0 - 0.1   |
| Autres composant sous les niver | aux à déclarer          |                             | 10 - 30   |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif SDS CANADA

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoguer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif SDS CANADA 0930T Version n°: 06 Date de révision: 06-Février-2023 Date d'émission : 26-Mai-2019

### 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association). « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

50 ppm

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Limites d'exposition professionnelle

| ETATS-UNIS. Valeurs limites d'expos<br>Composants   | Type | Valeur  | Forme                         |
|---|------|---------|-------------------------------|
| HYDROQUINONE (CAS<br>123-31-9)                      | TWA  | 1 mg/m3 |                               |
| BUTYLATED<br>HYDROXYTOLUENE (BHT)<br>(CAS 128-37-0) | TWA  | 2 mg/m3 | Fraction inhalable et vapeur. |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6)                | STEL | 100 ppm |                               |

# Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

**TWA** 

| Composants  | Туре | Valeur    |  |
|---|------|-----------|--|
| HYDROQUINONE (CAS<br>123-31-9)                      | TWA  | 2 mg/m3   |  |
| BUTYLATED<br>HYDROXYTOLUENE (BHT)<br>(CAS 128-37-0) | TWA  | 10 mg/m3  |  |
| METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)                   | STEL | 410 mg/m3 |  |
|   |      | 100 ppm   |  |
|   | TWA  | 205 mg/m3 |  |
|   |      | 50 ppm    |  |

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif 0930T Version n°: 06 Date de révision: 06-Février-2023 Date d'émission : 26-Mai-2019

| chimiques, Réglementation sur la s<br>Composants    | Туре                                    | Valeur                                  | Forme                             |
|---|---|---|-----------------------------------|
| HYDROQUINONE (CAS<br>123-31-9)                      | TWA                                     | 1 mg/m3                                 |                                   |
| BUTYLATED<br>HYDROXYTOLUENE (BHT)<br>(CAS 128-37-0) | TWA                                     | 2 mg/m3                                 | Vapeur et aérosol,<br>inhalables. |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6)                | STEL                                    | 100 ppm                                 |                                   |
|   | TWA                                     | 50 ppm                                  |                                   |
| Canada. LEMT de Manitoba (Règlei                    | ment 217/2006, Loi sur la sécui         | rité et l'hygiène du travail)           |                                   |
| Composants  | Туре                                    | Valeur                                  | Forme                             |
| HYDROQUINONE (CAS<br>123-31-9)                      | TWA                                     | 1 mg/m3                                 |                                   |
| BUTYLATED<br>HYDROXYTOLUENE (BHT)<br>(CAS 128-37-0) | TWA                                     | 2 mg/m3                                 | Fraction inhalable et vapeur.     |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6)                | STEL                                    | 100 ppm                                 |                                   |
|   | TWA                                     | 50 ppm                                  |                                   |
| Canada. LEMT pour l'Ontario. (Con                   | trôle de l'exposition à des age         | nts biologiques et chimiqu              | es)                               |
| Composants  | Туре                                    | Valeur                                  | Forme                             |
| HYDROQUINONE (CAS<br>123-31-9)                      | TWA                                     | 1 mg/m3                                 |                                   |
| BUTYLATED<br>HYDROXYTOLUENE (BHT)<br>(CAS 128-37-0) | TWA                                     | 2 mg/m3                                 | Fraction inhalable et vapeur.     |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6)                | STEL                                    | 100 ppm                                 |                                   |
|   | TWA                                     | 50 ppm                                  |                                   |
| Canada. LEMT du Québec, (Ministè<br>Composants      | re du Travail. Règlement sur la<br>Type | a santé et la sécurité du tra<br>Valeur | vail)                             |
| HYDROQUINONE (CAS<br>123-31-9)                      | TWA                                     | 2 mg/m3                                 |                                   |
| BUTYLATED<br>HYDROXYTOLUENE (BHT)<br>(CAS 128-37-0) | TWA                                     | 10 mg/m3                                |                                   |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6)                | TWA                                     | 205 mg/m3                               |                                   |
|   |   | 50 ppm                                  |                                   |
| Canada. LEMT pour la Saskatchew<br>Composants       | an (Règlements sur la sécurité<br>Type  | et la santé au travail, 1996<br>Valeur  | i, Tableau 21)<br>Forme           |
| HYDROQUINONE (CAS<br>123-31-9)                      | 15 minutes                              | 4 mg/m3                                 |                                   |
|   | 8 heures                                | 2 mg/m3                                 |                                   |
| BUTYLATED<br>HYDROXYTOLUENE (BHT)<br>(CAS 128-37-0) | 15 minutes                              | 4 mg/m3                                 | Fraction inhalable et vapeur.     |
|   | 8 heures                                | 2 mg/m3                                 | Fraction inhalable et vapeur.     |
|   |   |   |                                   |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6)                | 15 minutes                              | 100 ppm                                 |                                   |

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Valeurs biologiques limites

# Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte. État physique Liquide.

Forme Pâte.

CouleurBlanc cassé.OdeurFragrantSeuil olfactifNon disponible.

Point de fusion et point de

congélation

pН

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

2.1 %

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.5 %

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 28 mm Hg à 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

Coefficient de p

n-octanol/eau

•

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif

SDS CANADA

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 0.97 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Inflammable IB estimation Classe d'inflammabilité

Propriétés comburantes Non oxydant. 0.97 estimation Densité

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Risque de réactions

dangereuses

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures supérieures

au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

# 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

# Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

DACIDE MALEIQUE (CAS 110-16-7)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50

Lapin 1560 mg/kg

Orale

**DL50** Rat 708 mg/kg

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)

<u>Aiguë</u> Cutané

**DL50** Rat > 900 mg/kg

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

<u>Aiguë</u> **Orale** 

**DL50** Rat 890 mg/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Aiguë Inhalation

CL50 Souris 18.5 mg/l, 2 heures

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif SDS CANADA Composants Espèces Résultats d'épreuves

Orale

DL50 Rat 7800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires** Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**ACGIH - Sensibilisation** 

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0) Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

**Écotoxicité**Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Au

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

DACIDE MALEIQUE -0.48 0.59 **HYDROQUINONE** Méthacrylate de méthyle 1.38

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation **Autres effets nocifs** 

photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

d'élimination

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

Code des déchets dangereux

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

**TMD** 

Numéro ONU **UN133** 

Désignation officielle de

transport de l'ONU

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, Limited Quantity

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN1133 **UN number** 

**UN proper shipping name** 

Transport hazard class(es)

Adhesives containing flammable liquid, Limited Quantity

3 Class Subsidiary risk П Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

**IMDG** 

**UN number UN1133** 

UN proper shipping name

ADHESIVES containing flammable liquid, Limited Quantity

Transport hazard class(es) Class

3 Subsidiary risk Ш

**Environmental hazards** 

Packing group

No. Marine pollutant F-E, S-D **EmS** 

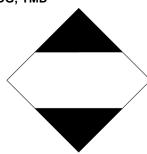
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif 0930T Version n°: 06 Date de révision: 06-Février-2023 Date d'émission : 26-Mai-2019 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

#### IATA



IMDG; TMD



# 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

# Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

| Pays ou région | Nom de l'inventaire   | En stock (Oui/Non)* |
|----------------|---|---------------------|
| Australie      | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)           | Oui                 |
| Canada         | Liste intérieure des substances (LIS)                           | Oui                 |
| Canada         | Liste extérieure des substances (LES)                           | Non                 |
| Chine          | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui                 |

0930T Version n°: 06 Date de révision: 06-Février-2023 Date d'émission : 26-Mai-2019

Nom de la matière : PLEXUS® MA310 Adhésif

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\* Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Europe Non Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Non Japon (ENCS) Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non (PICCS) Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

#### 16. Autres informations

26-Mai-2019 Date de publication 06-Février-2023 Date de la révision

Version n° 06

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage

SDS CANADA 0930T Version n°: 06 Date de révision: 06-Février-2023 Date d'émission : 26-Mai-2019

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### 1. Identification

Identificateur de produit mA300/MA310 Activateur

Autres moyens d'identification

0905 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**ITW Performance Polymers** Nom de la société

**Adresse** 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Service à la clientèle Personne-ressource 978-777-1100

Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Non disponible. **Fournisseur** 

# 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Liquides inflammables Catégorie 2 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B Sensibilisation cutanée Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

**Dangers environnementaux** 

Éléments d'étiquetage



Non classé.



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur SDS CANADA Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** 

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements supplémentaires Aucune.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Dénomination chimique  | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %        |
|--|-------------------------|-----------------------------|----------|
| Méthacrylate de méthyle                                      |                         | 80-62-6                     | 60 - 100 |
| PYRIDINE, 3<br>,5-DIETHYL-1,2-DIHYDRO-1-PHE<br>YL-2-P ROPYL- | EN                      | 34562-31-7                  | 1 - 5    |
| Carbonate de calcium   |                         | 471-34-1                    | 0.1 - 1  |
| Autres composant sous les niveau                             | ıx à déclarer           |                             | 15 - 40  |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur SDS CANADA

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite. le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur SDS CANADA 3 / 10 0905 Version n°: 06 Date de révision: 12-Août-2021 Date d'émission : 05-Juin-2019

### 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs. échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Limites d'exposition professionnelle

| ETATS-UNIS. Valeu | rs limites d'expositi | on de l'ACGIH |
|-------------------|-----------------------|---------------|
|-------------------|-----------------------|---------------|

| Composants                        | Туре | Valeur  |
|-----------------------------------|------|---------|
| METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) | STEL | 100 ppm |
|                                   | TWA  | 50 ppm  |

# Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants                           | Туре | Valeur    |
|--------------------------------------|------|-----------|
| Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)  | TWA  | 10 mg/m3  |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6) | STEL | 410 mg/m3 |
|                                      |      | 100 ppm   |
|                                      | TWA  | 205 mg/m3 |
|                                      |      | 50 ppm    |

# Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

| Composants                           | Туре | Valeur   | Forme                |
|--------------------------------------|------|----------|----------------------|
| Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)  | STEL | 20 mg/m3 | Poussières totales.  |
|                                      | TWA  | 3 mg/m3  | Fraction respirable. |
|                                      |      | 10 mg/m3 | Poussières totales.  |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6) | STEL | 100 ppm  |                      |

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur SDS CANADA

4 / 10

0905 Version n°: 06 Date de révision: 12-Août-2021 Date d'émission : 05-Juin-2019

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

| Composants | Туре | Valeur | Forme |
|------------|------|--------|-------|
|            | TWA  | 50 ppm |       |

# Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants                           | туре | Valeui  |  |
|--------------------------------------|------|---------|--|
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6) | STEL | 100 ppm |  |

TWA 50 ppm

### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants                           | Туре | Valeur  |
|--------------------------------------|------|---------|
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6) | STEL | 100 ppm |
|                                      | TWA  | 50 ppm  |

# Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants                           | Туре | Valeur    | Forme               |
|--------------------------------------|------|-----------|---------------------|
| Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)  | TWA  | 10 mg/m3  | Poussières totales. |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6) | TWA  | 205 mg/m3 |                     |
|                                      |      | 50 ppm    |                     |

# Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

| Composants                           | Туре       | Valeur   |  |
|--------------------------------------|------------|----------|--|
| Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)  | 15 minutes | 20 mg/m3 |  |
|                                      | 8 heures   | 10 mg/m3 |  |
| METHYL METHACRYLATE<br>(CAS 80-62-6) | 15 minutes | 100 ppm  |  |
|                                      | 8 heures   | 50 ppm   |  |

# Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie

appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau

acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

**Autre** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

**Protection respiratoire** Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

ApparencePâte.État physiqueLiquide.FormePâte.

Couleur Non disponible.

Odeur Fragrant Seuil olfactif Non disponible. pН Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

2.1 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.5 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

28 mm Hg à 20 °C (68 °F) Tension de vapeur

Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Viscosité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau **Température** 

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Non disponible.

**Autres informations** 

Densité 0.96 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

pH dans une solution

aqueuse

4.5 - 5.5 @ 5solution à %

Densité 0.96 estimation

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les Conditions à éviter

températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures supérieures

au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

dangereuses

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur 0905 Version n°: 06 Date de révision: 12-Août-2021 Date d'émission : 05-Juin-2019

# 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une irritation des yeux.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)

<u>Aiguë</u> Orale

DL50 Rat 6450 mg/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

<u>Aiguë</u>

Inhalation

CL50 Souris 18.5 mg/l, 2 heures

**Orale** 

DL50 Rat 7800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**ACGIH - Sensibilisation** 

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1) Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur sols canada

0905 Version n°: 06 Date de révision: 12-Août-2021 Date d'émission : 05-Juin-2019

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets chroniques

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Méthacrylate de méthyle 1.38

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

**Autres effets nocifs** Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation

photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

**TMD** 

**Numéro ONU** 

Désignation officielle de

transport de l'ONU

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, Limited Quantity

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA** 

**UN** number UN1133

**UN** proper shipping name Adhesives containing flammable liquid, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

3 Class Subsidiary risk Ш Packing group No. **Environmental hazards ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur 0905 Version n°: 06 Date de révision: 12-Août-2021 Date d'émission : 05-Juin-2019 SDS CANADA

#### **IMDG**

UN1133 **UN** number

ADHESIVES containing flammable liquid, Limited Quantity UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group

**Environmental hazards** 

Marine pollutant No. **EmS** F-E. S-D

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

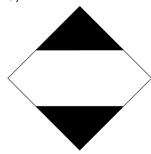
Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

**IATA** 



IMDG; TMD



# 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Nom de la matière : mA300/MA310 Activateur 9 / 10

0905 Version n°: 06 Date de révision: 12-Août-2021 Date d'émission : 05-Juin-2019

#### Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

| Pays ou région | Nom de l'inventaire   | En stock (Oui/Non)* |
|----------------|---|---------------------|
| Australie      | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)           | Oui                 |
| Canada         | Liste intérieure des substances (LIS)                           | Oui                 |
| Canada         | Liste extérieure des substances (LES)                           | Non                 |
| Chine          | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui                 |

Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes (EINECS)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Non

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui

**Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

# 16. Autres informations

05-Juin-2019 Date de publication Date de la révision 12-Août-2021

Version n° 06

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Non

Informations relatives à la révision

Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage

SDS CANADA 10 / 10 0905 Version n°: 06 Date de révision: 12-Août-2021 Date d'émission : 05-Juin-2019

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.